

Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe amont Compte-rendu du 21 septembre 2016

Présents :

Collège des élus		Structure	Présent	Donne mandat
ACCART	Michel	Syndicat des eaux de la vallée du Gy et de la Scarpe		
BAILLEUL	Alain	Communauté de Communes de l'Atrébatie		
QUATREBOEUF- NIKLIKOWSKI	Marie- Hélène	Conseil départemental du Nord	Excusée	M. Rapeneau
DAMART	Daniel	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Maroeuil	X	
DELCOUR	Jean-Pierre	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire d'Acq	X	
GEORGET	Pierre	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Vitry-en-Artois	Excusé	M. Normand
HEGO	Claude	Association des Maires du Nord, Maire de Cuincy	X	
LACROIX	André	Communauté de Communes Osartis-Marquion	X	
LETURQUE	Frédéric	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire d'Arras	Excusé	
LIBESSART	Bernard	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Montenescourt	X	
MERLIER- LEQUETTE	Sophie	Conseil régional des Hauts-de-France	X	
NORMAND	Arnold	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Roeux	X	
PATRIS	Jacques	Communauté urbaine d'Arras	X	
PETIT	Michel	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Berles-au-Bois		
PHILIPPE	Alain	Association des Maires s du Pas-de-Calais, Maire de Gouves	X	
RAOULT	Paul	Noréade	Excusé	
RAPENEAU	Philippe	Communauté urbaine d'Arras	X	
COTTIGNY	Jean-Louis	Conseil départemental du Pas-de-Calais	Excusé	
SEROUX	Michel	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Haute-Avesnes	X	
FONTAINE	Jean-Paul	Communauté d'agglomération du Douaisis	X	
SPAS	Thierry	Association des Maires du Pas-de-Calais, Conseiller municipal d'Arras	X	
BEAUCHAMP	Charles	Institution interdépartementale Nord-Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée	X	
TABARY	Donat	Communauté de Communes La Porte des Vallées	X	
VANDEWOESTYNE	Martial	Association des Maires du Nord, Maire de Lambre-les-Douai	Excusé	M. Fontaine

Collège des usagers		Structure	Présent	Donne mandat
BARBIER	Gérard	UFC-Que choisir	X	
BEUGNET	Thierry	Association Sports et Loisirs de Saint-Laurent-Blangy	X	
BRISSET	Hubert	Chambre d'agriculture de Région du Nord-Pas-de-Calais		
de GUILLEBON de RESNES	Christophe	Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale du Pas-de-Calais	X	
DECARSIN	Philippe	Association Campagnes Vivantes à Saint-Laurent-Blangy		
FIEVET	Nicolas	Chambre de Commerce et d'industrie d'Arras		
HERBO	Gustave	Association MNLE Sensée / Scarpe / Artois / Douaisis	X	
HOUBRON	Pierre	Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais		
KOSMALSKI	Laurent	Veolia		
SENECAUT	Georges	Association Nord-Nature Arras	X	
DUHANEZ	Bernard	Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais	Excusé	M. Beugnet

Collège de l'Etat		Structure et fonction	Présent	Représenté
LALANDE	Michel	Préfet du Nord - Préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie		M. Prevost
BUCCIO	Fabienne	Préfète du Pas-de-Calais	Pouvoir à la DDTM 62	
MOTYKA	Vincent	DREAL, directeur régional		M. Lejeune et Mme Gruszka
DEWAS	Matthieu	DDTM 62, directeur départemental		M. Jédelé et M. Maury
THIBAUT	Olivier	Agence de l'Eau Artois Picardie, directeur général		M. Karpinski
GRALL	Jean-Yves	Agence régionale de santé, directeur régional	Excusé	
ROCHET	Benoît	Voies navigables de France, directeur territorial		M. Matrat et M. Lombardo

Etaient également présents :

- Emeline GUILLAUME, ingénieur hydraulique à la Communauté d'agglomération du Douaisis
- Coralie FLEURQUIN, Directrice du développement durable à la Communauté urbaine d'Arras
- Grimonie BERNARDEAU, animatrice du SAGE Scarpe amont
- Arnaud JACQUET, bureau d'étude Geo-Hyd
- Justine RICHARD, bureau d'étude Geo-Hyd

Ordre du jour :

- Election du Président de la CLE, des Vice-Présidents et du Bureau
- Désignation d'un représentant pour le suivi du SCoT du Douaisis
- Présentation et validation de l'état initial du SAGE
- Prévention des inondations : lancement d'une étude hydraulique et sédimentaire pré-GEMAPI
- Adoption des contributions annuelles des EPCI
- Point d'étape sur la cartographie des cours d'eau : retours à l'issue de la phase de terrain

Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte-rendu.

1. Propos liminaires

Accueil des nouveaux membres de la Commission Locale de l'Eau

Suite aux élections régionales, à un changement de représentant à la Fédération de pêche du Pas-de-Calais et à l'intégration de la Communauté d'agglomération du Douaisis à la CLE, l'arrêté de composition de la CLE a été actualisé par Madame la Préfète le 13 juin 2016. Trois nouveaux membres ont intégré la Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe amont :

- Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE pour le Conseil régional des Hauts-de-France
- Monsieur Jean-Paul FONTAINE pour la Communauté d'agglomération du Douaisis
- M. Bernard DUHANEZ pour la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais

Monsieur Michel SEROUX, qui occupait auparavant deux sièges, l'un en tant que Maire de Haute-Avesnes pour l'association des Maires, et l'autre pour la Communauté de Communes de La porte des vallées n'en occupe plus qu'un seul.

Départ	Arrivée
- M. VANTOUROUX, Fédération de pêche du Pas-de-Calais	- M. DUHANEZ, Fédération de pêche du Pas-de-Calais
- M. SEROUX, Communauté de Communes La porte des vallées	- Mme MERLIER-LEQUETTE, Conseil régional des Hauts-de-France
	- M. FONTAINE, Communauté d'agglomération du Douaisis

Validation du compte-rendu de la Commission Locale de l'Eau du 27 janvier 2016

Le compte-rendu a été envoyé par courriel en date du 10 février 2016 et n'a fait l'objet d'aucune remarque.
Il est adopté.

Démission de M. RAPENEAU

M. RAPENEAU annonce sa démission du poste de président de la CLE, expliquant que ses nouvelles fonctions à la Région ne lui laissent plus le temps d'assurer cette fonction. Pour autant, en tant que « Président fondateur », il témoigne de son intérêt toujours aussi important pour les enjeux de gestion de l'eau sur le bassin versant et reste membre de la CLE.

1. Election du Président de CLE

M. LIBESSART, doyen du collège des élus assure l'intérim de la présidence le temps des élections.

Conformément à l'article L212-4 du Code de l'Environnement, le Président de la CLE est élu par les membres du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux et doit appartenir à ce même collège.

Une candidature a été transmise au secrétariat de la CLE : celle de Thierry SPAS. Aucun autre candidat ne s'est déclaré en réunion.

On procède au vote à main levée : **M. SPAS est élu à l'unanimité.**

M. SPAS remercie les membres de la CLE de lui accorder leur confiance et indique qu'il envisage avec joie d'assurer cette nouvelle fonction qui lui permettra d'élargir ses délégations de la Communauté urbaine où il est actuellement Vice-Président délégué à l'environnement. Il compare le SAGE à un Paquebot, lent et délicat à manœuvrer pour sortir du port, indiquant que cette mission a été remplie avec succès par M. RAPENEAU, et indique qu'à présent il lui appartient de tenir le cap et de passer en vitesse de croisière.

2. Désignation des Présidents de commissions thématiques

Le Président de la CLE désigne les Présidents des Commissions thématiques après avis de la CLE. Les Commissions thématiques sont présidées par un membre de la CLE.

Par cohérence, avec la répartition des membres de la CLE au sein des trois collèges (élus, usagers et Etat), il est proposé la répartition suivante.

Commissions	Collèges
Gestion et protection de la ressource en eau Préservation et valorisation des milieux naturels Gestion de l'érosion et des inondations	Présidents issus du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux
Multi-usages de l'eau	Président issu du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations

Les candidatures suivantes ont été transmises au secrétariat de la CLE :

- Gestion et protection de la ressource en eau : Jacques PATRIS
- Préservation et valorisation des milieux naturels : Alain PHILIPPE
- Gestion de l'érosion et des inondations : Jean-Paul FONTAINE
- Multi-usages de l'eau : Gérard BARBIER

Le Président soumet ces candidatures à l'avis de la CLE par collège concerné. **Les quatre candidatures reçoivent un avis favorable à l'unanimité.**

- Jacques PATRIS est nommé 1er Vice-Président de la CLE
- Alain PHILIPPE est nommé 2ème Vice-Président de la CLE
- Jean-Paul FONTAINE est nommé 3ème Vice-Président de la CLE.

3. Election du Bureau de la CLE

Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau est composé comme suit :

- le Président de la CLE
- six membres du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, dont les Présidents de Commissions thématiques
- trois membres du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations, dont les Présidents de Commissions thématiques
- trois membres au plus du collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Etaient membres du Bureau de la CLE

- pour le collège des élus :

- M. Bernard LIBESSART, Maire de Montenescourt
 - M. Michel SEROUX, Maire de Hautes-Avesnes
 - M. Claude HEGO, Maire de Cuincy
- pour le collège des usagers :
 - M. Hubert BRISSET, Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais
 - M. Gustave HERBO, MNLE Sensée/Scarpe/Artois/Douaisis

Les membres présents témoignent de leur intérêt pour poursuivre ces fonctions. Aucune autre candidature n'est proposée. **Ces cinq membres sont reconduits dans leur mandat.**

4. Désignation d'un représentant pour le suivi du SCoT du Grand Douaisis

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Douaisis, approuvé le 19 décembre 2007, a été mis en révision par délibération du Conseil syndical en date du 15 octobre 2015. Son territoire couvrira la Communauté d'agglomération du Douaisis et la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.

Par courrier en date du 10 février 2016, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord a sollicité la CLE pour savoir si elle souhaitait être associée à la révision du SCoT, et le cas échéant, pour qu'elle désigne un représentant.

Il est proposé de désigner le représentant de la Communauté d'agglomération du Douaisis à la CLE en la personne de **M. FONTAINE**. Cette proposition est adoptée.

5. Présentation et validation de l'état initial du SAGE

Le bureau d'étude Geo-Hyd a été missionné pour la réalisation de l'état initial du SAGE fin 2015. Une série de commissions thématiques s'est tenue en avril 2016 pour en discuter, le rapport provisoire a été amendé par les Commissions au printemps et à l'été 2016 et envoyé à la CLE en août.

Cette phase est une étape laborieuse mais nécessaire de collecte des données. Elle donne lieu à un rapport volumineux constituant le socle du travail de la CLE pour les prochaines années. Une note de synthèse est en cours de réalisation et un document de vulgarisation intitulé « les chiffres-CLE du SAGE Scarpe amont » a été remis sur table pour illustrer quelques données marquantes de cet état initial.

Justine RICHARD et Arnaud JACQUET présentent l'état initial.

Les membres de la CLE font part de leurs remarques sur le rapport et l'atlas cartographique.

Remarques portant sur le rapport

Page 99, il est indiqué que l'état quantitatif est bon. M. Beauchamp aimerait que ce propos soit plus nuancé. En effet, de nombreuses collectivités sont en recherche de nouvelles ressources ou souhaitent intensifier les prélèvements sur certains de leurs captages. Or, les nappes phréatiques étant communes, il ne faudrait pas que cette pression ait des répercussions sur l'état quantitatif de la ressource sur les territoires voisins.

M. FONTAINE insiste sur le besoin de solidarité entre les différents territoires de SAGE. Bien que l'étude de faisabilité pour la baisse préventive du niveau de la Scarpe en vue de prévenir les inondations du Douaisis ait été évoquée dans le rapport, il estime que deux résultats de cette étude ne sont pas suffisamment mis en avant : la nécessité de ralentir les flux au maximum sur l'amont du territoire et de développer les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, favorisant l'infiltration à la parcelle.

Il ajoute que la déconnexion du lit mineur de la Scarpe canalisée et de son lit majeur est peu évoquée alors qu'elle a un impact significatif sur les problèmes d'inondations existants.

Enfin, il indique que la réflexion en cours autour du lancement d'un PAPI (programme d'action pour la prévention des inondations) porté par la Communauté urbaine d'Arras n'est pas du tout évoquée dans le rapport.

M. JACQUET répond que l'état initial présente des éléments factuels. Les enjeux de solidarité amont aval et de ralentissement des ruissellements ont été évoqués lors des commissions thématiques relatives au diagnostic et intégreront ce dernier. Par la suite, ces enjeux feront l'objet d'un travail spécifique dans la phase de scénarios.

M. SPAS estime qu'il manque des éléments sur le Grèbe castagneux. En effet, il semble que la Scarpe, de Saint Nicolas à Brebières, soit le premier site d'accueil du Grèbe castagneux en France ; cela mérite d'être souligné.

Remarques portant sur l'atlas cartographique

M. BEAUCHAMP aimerait, par analogie avec les cartes existantes à l'Agence de l'eau Artois Picardie, que la typologie des obstacles aux écoulements soit précisée.

M. FONTAINE pense qu'il serait intéressant d'ajouter une carte pour présenter le contexte hydraulique global avec les territoires Scarpe amont, Scarpe aval et Marque-Deûle ainsi que le nœud hydraulique de Courchelettes.

L'état initial est adopté, modulo les remarques ci-dessus à intégrer.

6. Prévention des inondations : lancement d'une étude hydraulique et sédimentaire pré-GEMAPI

En juillet 2005, des inondations ont eu lieu sur la Communauté d'agglomération du Douaisis (CAD) et notamment à Courchelettes et Lambres les Douai.

En 2009, la CAD et la Communauté de Communes Osartis ont souhaité engager une étude de faisabilité d'un délestage des eaux de la Scarpe amont vers la Sensée en période de crues. En 2011, la solution du délestage dans le marais de Roeux n'a pas été retenue au regard des répercussions éventuelles sur la qualité des milieux naturels et d'interrogations relatives à la capacité hydraulique d'écoulement en aval.

En 2012, le Comité de pilotage partenarial s'est orienté vers une gestion préventive axée sur l'abaissement du niveau du canal en cas de crue. Une étude portée par l'Institution Interdépartementale Nord-Pas de Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée a été lancée.

Les résultats de l'étude, qui ont été présentés lors de la dernière Commission Locale de l'Eau, révèlent l'impossibilité de la baisse préventive du niveau du canal en vue de gérer préventivement les inondations, en raison de l'aggravation du risque d'inondation : la vidange anticipée accélère la crue à l'aval, risquant d'envoyer deux fois le Douaisis.

Le Comité de pilotage a donc mis en évidence la nécessité de mener des études complémentaires sur le bassin versant de la Scarpe amont, afin d'améliorer la connaissance et la compréhension des phénomènes d'inondation et de trouver des solutions préventives et curatives.

De plus, les apports hydrauliques du bassin versant s'accompagnent d'apports sédimentaires importants qui provoquent un engorgement de la Scarpe canalisée. Cet engorgement, préjudiciable à la navigation et à la pratique du canoë-kayak, pose question en termes de gestion durable des sédiments et du risque d'inondation.

Enfin, lors de la réunion de présentation de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) du 26 novembre 2015 à l'attention des EPCI, les territoires amont ont émis le souhait d'appréhender cette nouvelle compétence à l'échelle du bassin versant.

Par conséquent, il est proposé de lancer une étude hydraulique et sédimentaire sur l'ensemble de périmètre du SAGE. Le projet de cahier des charges est présenté par Mme FLEURQUIN.

M. BEAUCHAMP félicite la Communauté urbaine de se lancer dans une telle étude qui lui paraît incontournable : l'enjeu inondation est important et la situation s'aggrave. Pour illustrer ce propos, il indique que lors de la crue de 2005, crue trentennale, le surplus à évacuer était de 10 000 m³. En 2016, le Douaisis a connu deux inondations pour lesquelles le surplus à évacuer est estimé à 80 000 m³.

Il rappelle que l'Institution interdépartementale pour l'aménagement de la vallée de la Sensée a lancé une étude similaire sur son territoire afin de connaître le fonctionnement du bassin versant sur plusieurs saisons. Cette étude a duré 8 ans et a coûté 1 million d'euros. Il insiste sur l'importance de faire valider le cahier des charges par les différents partenaires et collectivités.

M. MATRAT se réjouit de voir émerger une étude approfondie sur la question des sédiments, qui est rarement prise en compte à la hauteur des enjeux. Il ajoute qu'il existe une véritable convergence d'intérêts entre la démarche de la Communauté urbaine d'Arras et les démarches entreprises par Voies Navigables de France (VNF). Il évoque notamment la démarche partenariale Alluvio lancée par VNF pour la gestion et la valorisation des sédiments fluviaux. Enfin, il souligne que la mesure des flux hydrauliques est un élément clé de toute modélisation et insiste sur l'importance de disposer d'un réseau de mesure suffisamment précis.

Articulation de l'étude avec la prise de la compétence GEMAPI par les EPCI

M. FONTAINE demande comment cette étude « pré-GEMAPI », portée par le SAGE, s'articulera avec la prise de compétence GEMAPI par les EPCI à fiscalité propre en 2018. De même, M. PATRIS ne comprend pas pourquoi cette étude intervient avant la prise de compétence GEMAPI par les EPCI.

Mme FLEURQUIN répond que le bassin versant est l'échelle hydrographique cohérente pour réfléchir aux enjeux liés aux compétences GEMAPI. C'est pourquoi, une réunion de présentation de cette nouvelle compétence a été organisée par le SAGE en novembre 2015 à destination des EPCI du territoire. Les collectivités de l'amont du territoire avaient alors émis le souhait de travailler à l'échelle du bassin versant sur ces thématiques.

Elle ajoute que l'état des lieux proposé dans l'étude est un préalable nécessaire à l'établissement d'un programme d'actions dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI et qu'il est préférable de disposer de cet état des lieux avant le 1^{er} janvier 2018, date à laquelle les EPCI deviennent compétents et responsables. Cet état des lieux, qui fait l'inventaire des ouvrages de protection contre les inondations, s'appuiera sur les modélisations préalables prévues dans le volet hydraulique de l'étude.

Le programme d'actions qui sera proposé devra s'appuyer sur les politiques en place et/ou à développer par les EPCI en termes de milieux aquatiques d'une part et de prévention des inondations d'autre part. Les EPCI seront donc parties prenantes de cette étude et compétents pour la mise en œuvre.

En revanche, le volet sédimentaire de l'étude n'entre pas dans le cadre de la compétence GEMAPI. Il répond à un besoin de connaissance sur le territoire du SAGE.

M. FONTAINE évoque le cas des collectivités ayant délégué certaines compétences du socle GEMAPI à des syndicats mixtes au périmètre différent de celui des EPCI. M. SPAS répond que ce cas de figure n'existe pas sur le territoire du SAGE.

M. PREVOST rappelle que la compétence GEMAPI doit être réfléchi à l'échelle des territoires Scarpe amont, Scarpe aval, Sensée et Escaut, conformément à la carte du SDAGE Artois Picardie, et non à l'échelle du SAGE Scarpe amont uniquement. Il se demande si l'usage du terme GEMAPI dans cette étude n'est pas abusif. En effet, le terme GEMAPI renvoie à des notions de gouvernance qui ne sont pas abordées dans cette étude.

Articulation de cette étude avec un éventuel PAPI d'intention

M. BEAUCHAMP demande si cette étude a vocation à se substituer à un PAPI d'intention et donne des précisions sur les réflexions en cours. L'idée d'un PAPI d'intention Scarpe amont, porté par la Communauté urbaine, a été évoquée lors d'un comité de pilotage de l'étude de faisabilité pour la baisse préventive du canal et semblait obtenir l'assentiment de tous. Suite à cette réunion, M. Beauchamp a donc sollicité la Communauté d'agglomération du Douaisis, qui a rendu un avis favorable, et la Communauté urbaine d'Arras, qui a rendu un avis défavorable indiquant qu'elle ne souhaitait pas porter un PAPI d'intention sur le territoire de 3 SAGE. M. BEAUCHAMP se demande donc s'il n'y a pas une incompréhension de la part de la Communauté urbaine puisque le PAPI d'intention proposé lors du comité de pilotage ne couvrirait que le périmètre du SAGE Scarpe amont.

Mme FLEURQUIN répond que cette étude a bien vocation à se substituer à un PAPI d'intention. Elle explique, sous couvert des services de l'Etat présents, qu'une condition nécessaire à l'élaboration d'un PAPI d'intention est l'existence d'un plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) prescrit sur le périmètre concerné, ce qui n'est pas le cas sur le territoire du SAGE Scarpe amont.

De plus, les résultats de l'étude pour la baisse préventive du niveau du canal indiquent que la solution à mettre en œuvre sera multi-acteurs et combinera des mesures préventives et curatives. L'étude proposée ici répondra donc bien à ces deux attentes.

Enfin, l'outil PAPI aborde obligatoirement tous les types d'inondations (débordement, remontées de nappes...) et traite à la fois des problématiques d'aléa et de vulnérabilité. Or, l'enjeu pour le territoire du SAGE et les territoires situés à l'aval porte essentiellement sur l'aspect débordement de cours d'eau. L'outil PAPI semble donc trop puissant.

En ce qui concerne le financement, les contacts ont été pris avec l'Agence de l'eau et la Région. Les subventions attendues pour cette étude sont 50% pour l'Agence et de 30% pour le Conseil régional.

Pour la mise en œuvre du programme d'action qui découlera de l'étude, M. BEAUCHAMP estime qu'un syndicat mixte couvrant le périmètre des SAGE Scarpe amont, Scarpe aval, Sensée et Escaut serait le plus approprié car il permettrait d'apporter une réponse globale à toutes ces problématiques. De plus, ce syndicat permettrait de solliciter des fonds européens, qui échappent aujourd'hui aux structures actuelles, faute de structuration suffisante. Enfin, une maîtrise d'ouvrage sera nécessaire pour la mise en œuvre des travaux, dont le coût sera probablement exorbitant.

M. SEROUX s'inquiète du calendrier de réalisation de l'étude qui risquerait de contrarier l'élaboration des documents d'urbanisme en cours sur le territoire, en les obligeant notamment à attendre les résultats de l'étude. Mme FLEURQUIN répond que les procédures en cours n'ont pas à attendre les résultats de l'étude. Les éléments apportés sur les aspects urbanistiques pourront être pris en compte au moment de la révision des documents.

Les membres de la CLE votent le lancement de cette étude à l'unanimité.

7. Adoption des contributions annuelles des EPCI

Les contributions des EPCI sont de 0,50 €/hab/an. Elles sont pour l'instant indexées sur la population légale de 2009. Par ailleurs, une erreur d'une cinquantaine d'euros s'est glissée dans le montant de la contribution de la CAD. Il a donc été proposé, lors de la CLE du 27 janvier 2016, d'actualiser les contributions annuelles avec la population légale de 2013, afin que les EPCI puissent préparer leur budget. Pour autant, cette décision reste à adopter, puisque la CLE de janvier n'était pas valide (arrêté préfectoral en attente de renouvellement).

EPCI	Nombre d'habitants dans le périmètre du SAGE	Contribution annuelle en € NET
Communauté d'agglomération du Douaisis	18 636	9 318,00 €
Communauté de Communes de l'Atrébatie	11 159	5 579,50 €
Communauté de Communes La porte des vallées	10 880	5 440,00 €
Communauté de Communes Osartis-Marquion	20 135	10 067,50 €
Communauté urbaine d'Arras	97 114	48 557,00 €

L'actualisation des cotisations est votée à l'unanimité.

8. Point d'étape sur la cartographie des cours d'eau : retours à l'issue de la phase de terrain

Dans une instruction du 3 juin 2015, la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a chargé les DDTM de procéder à l'élaboration d'une cartographie des cours d'eau soumis à la police de l'eau au plus tard pour fin 2016. Dans le Pas-de-Calais, la DDTM a confié cette mission aux SAGE.

Sur le territoire du SAGE Scarpe amont, une première phase de consultation des Communes a été amorcée en février 2016. Un stagiaire, Bastien Leménager, a été recruté de juin à septembre pour faire les prospections de terrain. Grimonie BERNARDEAU présente les résultats.

M. SPAS indique qu'une phase de concertation avec le monde agricole doit encore avoir lieu avant validation par la CLE en fin d'année.

M. PREVOST indique que la loi Biodiversité propose désormais une définition réglementaire d'un cours d'eau, basée sur les critères de la jurisprudence du 21 octobre 2011.

M. HERBO s'interroge sur les cours d'eau déclassés qui ne seront plus entretenus.

M. MAURY répond que des outils liés au ruissellement et à l'érosion existent et permettent de s'assurer de l'entretien des fossés. En effet, les articles 640 et suivants du code civil prévoient que l'effacement de fossés (remblaiement...) ne doit pas conduire à une aggravation du risque du fond dominant sur le fond dominé, c'est à dire que les travaux d'un propriétaire en amont ne doivent pas générer d'inondations chez les propriétaires à l'aval.



Commission Locale de l'Eau

Le 21 septembre 2016

**Adoption du compte-rendu de la
réunion de CLE du 27 janvier 2016**

Envoyé par mail le 10 février 2016

Ordre du jour

- Election du Président de la CLE, des Vice-Présidents et du Bureau
- Désignation d'un représentant de la CLE pour le suivi du SCoT du Grand Douaisis
- Présentation et validation de l'état initial du SAGE
- Prévention des inondations : lancement d'une étude hydraulique et sédimentaire pré-GEMAPI
- Adoption des contributions annuelles des EPCI
- Cartographie des cours d'eau : point d'étape

3

Election du Président de la CLE, des Vice-Présidents et du Bureau

4

Présentation du Bureau

Composition :

- Président de la CLE
- 6 membres du collège des collectivités, dont les Présidents de CT
- 3 membres du collèges des usagers, dont les Présidents de CT
- 3 membres au plus du collège de l'Etat

Missions :

- assiste le Président pour préparer la CLE
- valide les cahiers des charges des études
- synthétise les travaux des Commissions

Le Bureau n'est pas un organe de décision

Le Bureau a délégation pour répondre aux demandes d'avis de la CLE

Le Bureau est ouvert à des personnes ressources

Composition actuelle du Bureau

Président	M. Philippe RAPENEAU, Communauté Urbaine d'Arras
1^{er} Vice-Président	M. Arnold NORMAND, Maire de Roeux
2^{ème} Vice-Président	M. Alain PHILIPPE, Maire de Gouves
3^{ème} Vice-Président	M. Thierry SPAS, Conseiller municipal d'Arras, Association des Maires du Pas-de-Calais
Collège des élus	M. Bernard LIBESSART, Maire de Montenescourt M. Michel SEROUX, Association des Maires du Pas-de-Calais M. Claude HEGO, Maire de Cuincy
Collège des usagers	M. Gérard BARBIER, UFC-Que choisir M. Gustave HERBO, MNLE Sensée/Scarpe/Artois/Douais M. Hubert BRISSET, Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais

Désignation d'un représentant pour le suivi du SCoT du Grand Douaisis

7

Présentation et validation de l'état initial du SAGE



8

Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux de la Scarpe amont



Commission Locale de l'Eau
Validation de l'état initial, 21 septembre 2016



Déroulement de la présentation

Point sur le déroulement de la procédure
d'élaboration du SAGE

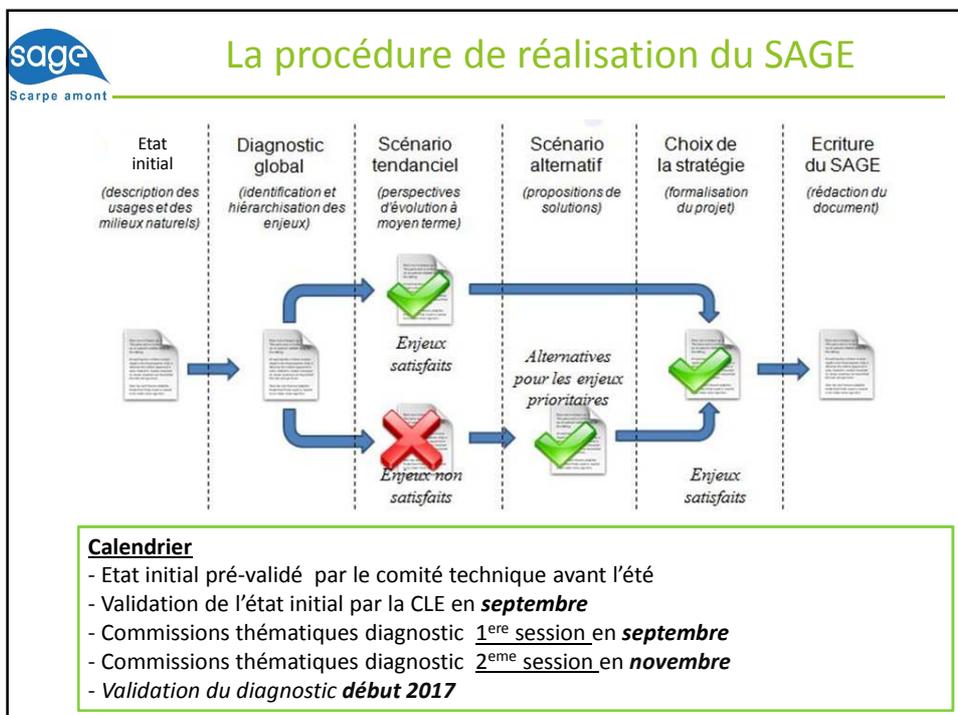
Synthèse de l'état initial



sage
Scarpe amont

Point sur le déroulement de la procédure d'élaboration du SAGE

géo-hyd
membre d'Antea Group



 **Objectifs de la phase d'état des lieux**

Etat des lieux = état initial + diagnostic

L'objectif de la phase **d'état initial** est d'obtenir une description exhaustive du territoire et des problématiques rencontrées en lien avec l'eau.

Phase descriptive et non analytique : le lien entre les différents éléments de l'état initial sera fait en phase de **diagnostic**.

ETAT INITIAL :

- 1/ Préambule
- 2/ Caractéristiques générales du territoire
- 3/ L'eau et les milieux naturels
 - > Hydrologie et qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques
 - > Quantité et qualité des eaux souterraines
 - > Milieux naturels et espèces remarquables
- 4/ Usages et pressions liées à l'eau
 - > Alimentation en eau potable
 - > Assainissement
 - > Industrie
 - > Agriculture
 - > Loisirs liés à l'eau
 - > Risques liés à l'eau
- 5/ Potentiel hydroélectrique

 **Objectifs de la phase d'état des lieux**

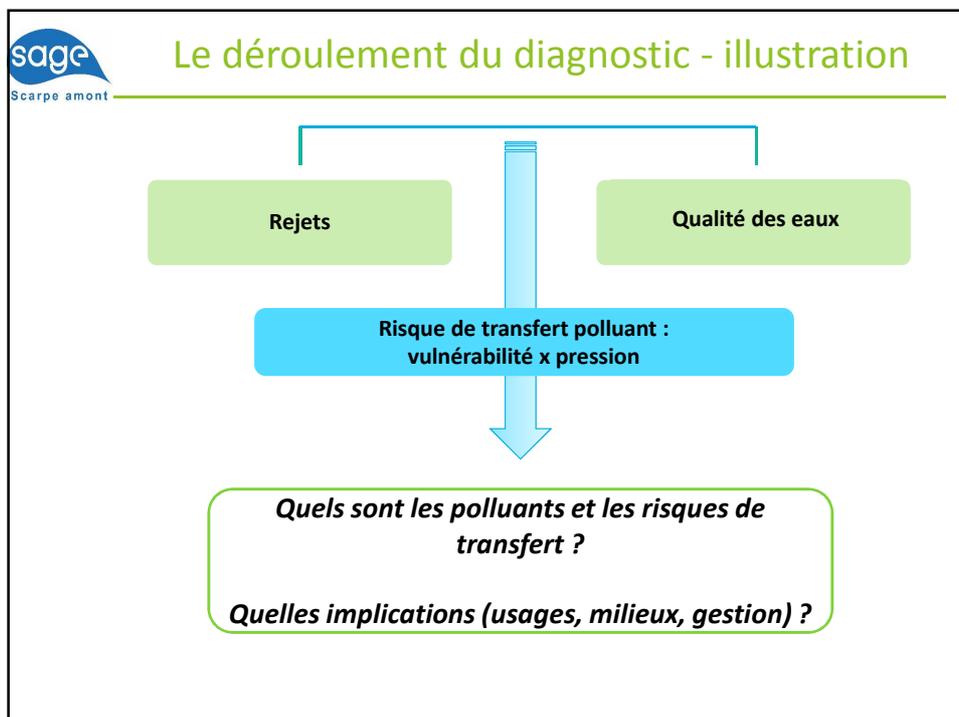
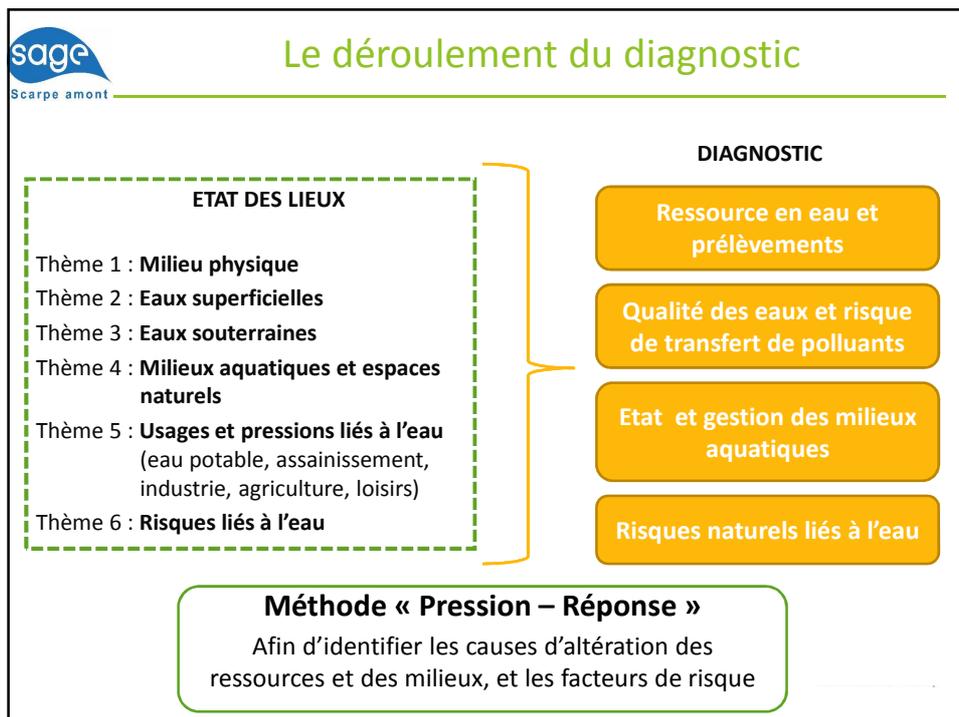
Etat des lieux = état initial + diagnostic

L'objectif en phase de **diagnostic** est de faire le lien entre les différents éléments de l'état initial

Mise en relation des éléments de l'état initial

↓ ↓ ↓ ↓ ↓

Identification et hiérarchisation des ENJEUX et OBJECTIFS du SAGE



sage
Scarpe amont

Synthèse de l'état initial

géo-hyd
membre d'Antea Group

sage
Scarpe amont

Eléments de contexte

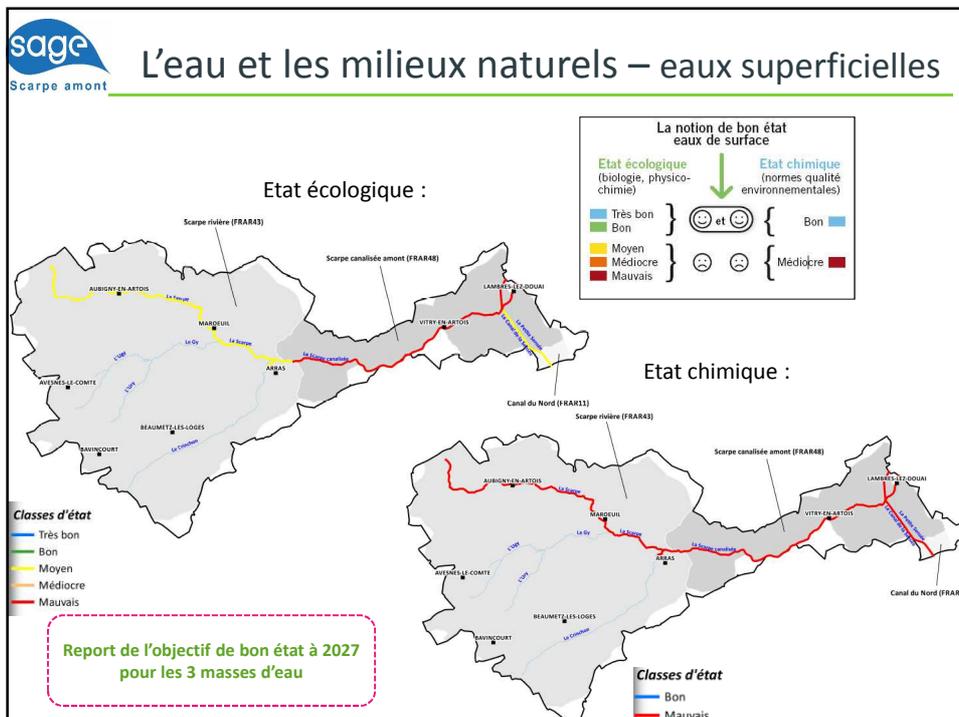
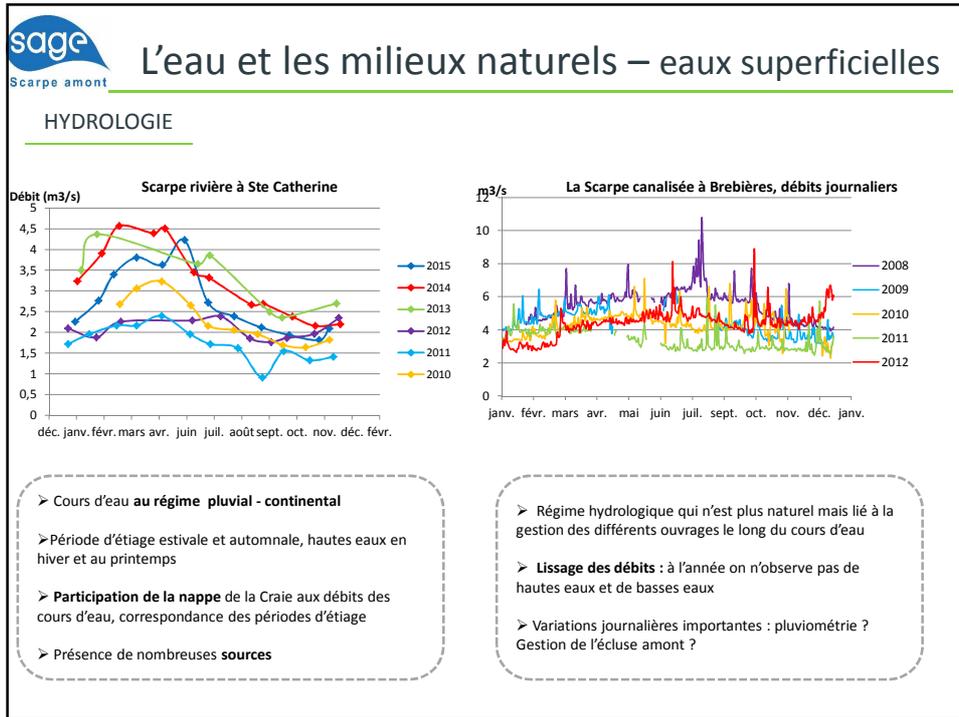
Masses d'eau superficielles présentes sur le territoire :

3 masses d'eau superficielles sur le territoire :

- La Scarpe rivière, cours d'eau naturel
- La Scarpe canalisée, masse d'eau fortement modifiée
- La masse d'eau « canal du Nord » (le canal de la Sensée y est associé), masse d'eau artificielle

1 masse d'eau souterraine qui recoupe le territoire :

- L'aquifère des craies de la vallée de la Scarpe et de la Sensée



sage
Scarpe amont

L'eau et les milieux naturels – milieux aquatiques

CONTINUITÉ DES COURS D'EAU

La continuité écologique des cours d'eau doit permettre :

- La libre circulation des organismes aquatiques
- Le transport naturel des sédiments d'amont en aval

De nombreux obstacles à l'écoulement sont présents sur les cours d'eau du SAGE. Il s'agit principalement de seuils en rivière et de déversoirs. Les hauteurs de chute ne sont pas toujours connues.

A partir d'indicateurs tels que le taux d'étagement et de fractionnement, on peut estimer que la présence de ces ouvrages est **problématique sur la Scarpe canalisée, mais aussi la Scarpe rivière et le Gy**. Au-delà des indicateurs, c'est la franchissabilité de chaque ouvrage qui est importante.

MORPHOLOGIE DES COURS D'EAU

La morphologie des cours d'eau correspond à la forme que les rivières adoptent. Elle influe sur la qualité et la diversité des habitats.

Les cours d'eau du SAGE **présentent de fortes dégradations morphologiques** (sur les rives, le substrat et les caractéristiques du lit du cours d'eau)

Différentes sources de pression sont en cause :

- Sédimentation du lit
- Dégradation des berges
- Artificialisation des berges
- Curage, recalibrage et rectification du cours d'eau
- ...



sage
Scarpe amont

L'eau et les milieux naturels – milieux aquatiques

SEDIMENTATION

La sédimentation de la Scarpe s'explique par deux facteurs principaux :

- Un **apport important de matières en suspension** découlant des phénomènes d'érosion marqués en amont du bassin et au niveau des berges. Apports ruraux et urbains.
- La **chenalisation du cours d'eau**, qui le rend peu dynamique (faible vitesse de courant et faible pente), ce qui entraîne un large dépôt des sédiments.

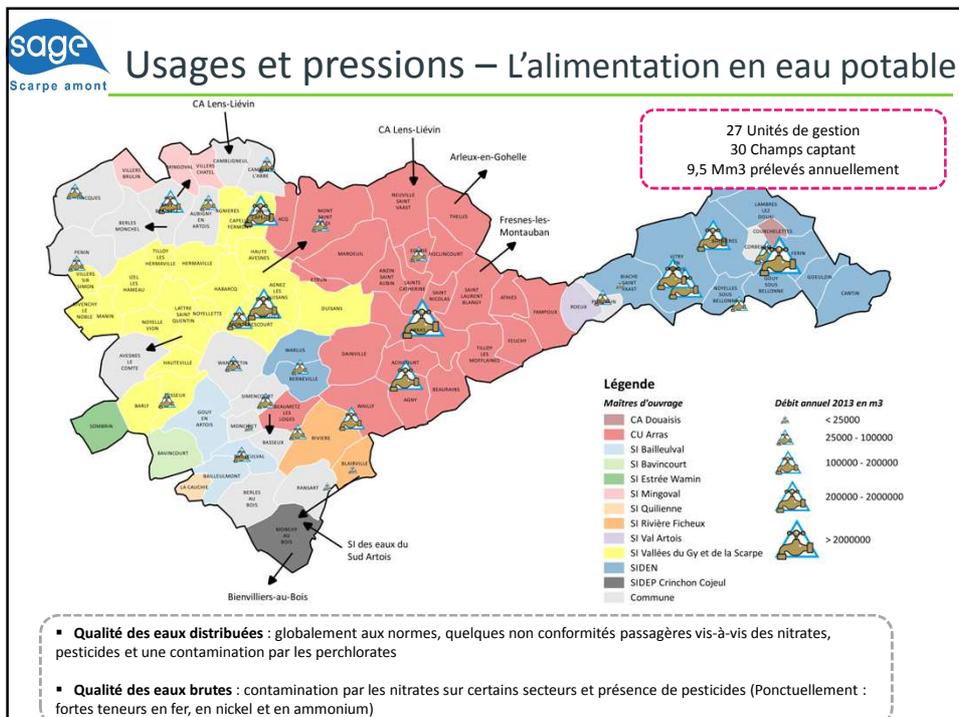
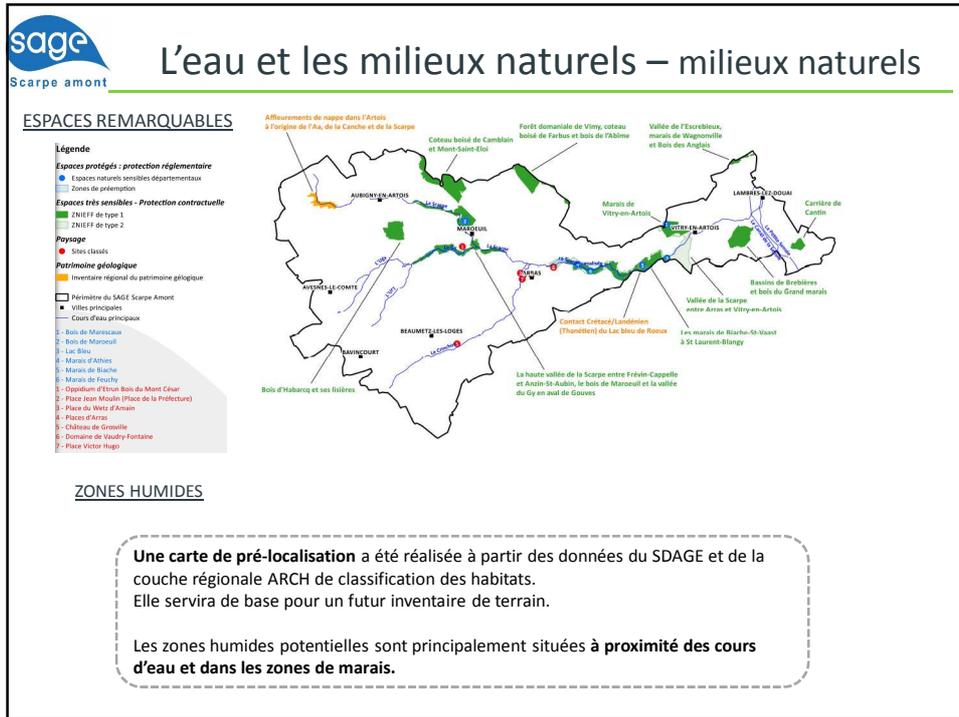


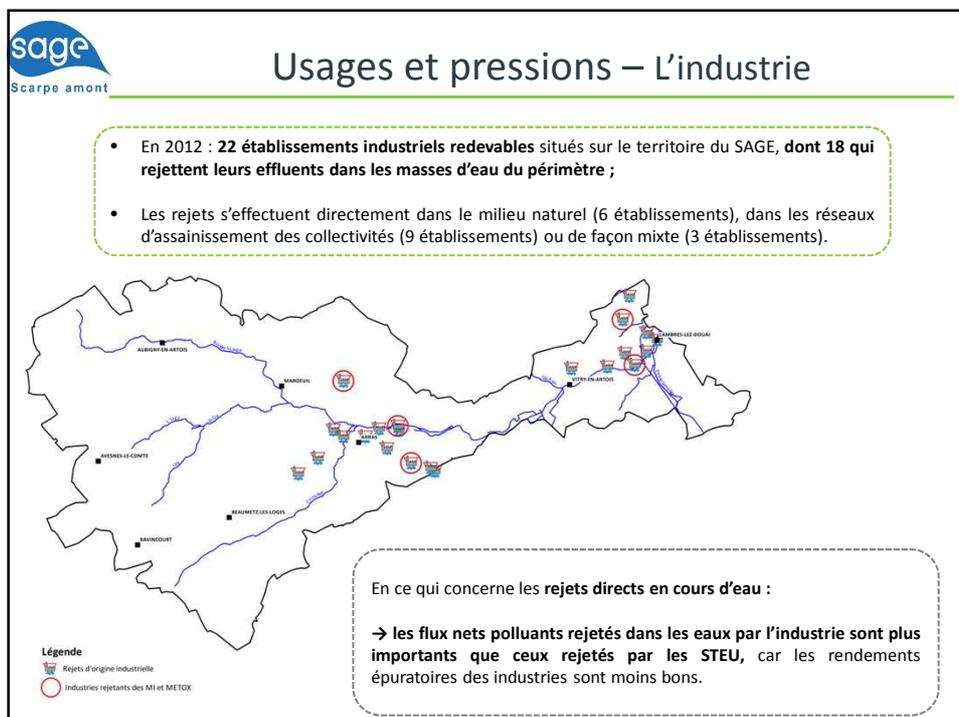
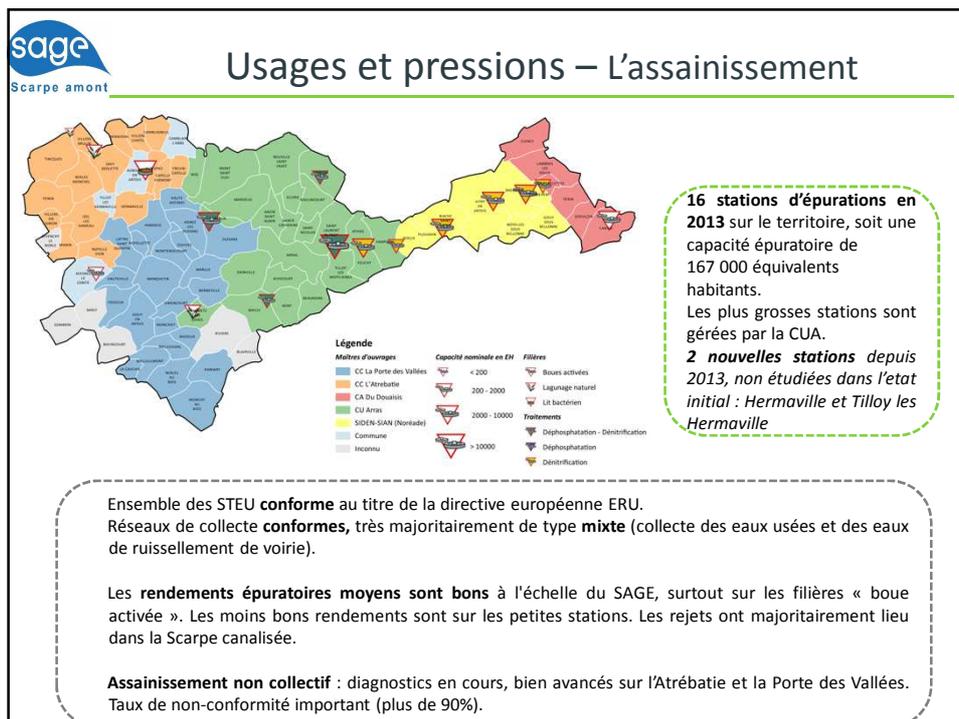
Dans un même temps, d'importantes proliférations végétales ont lieu surtout en été.

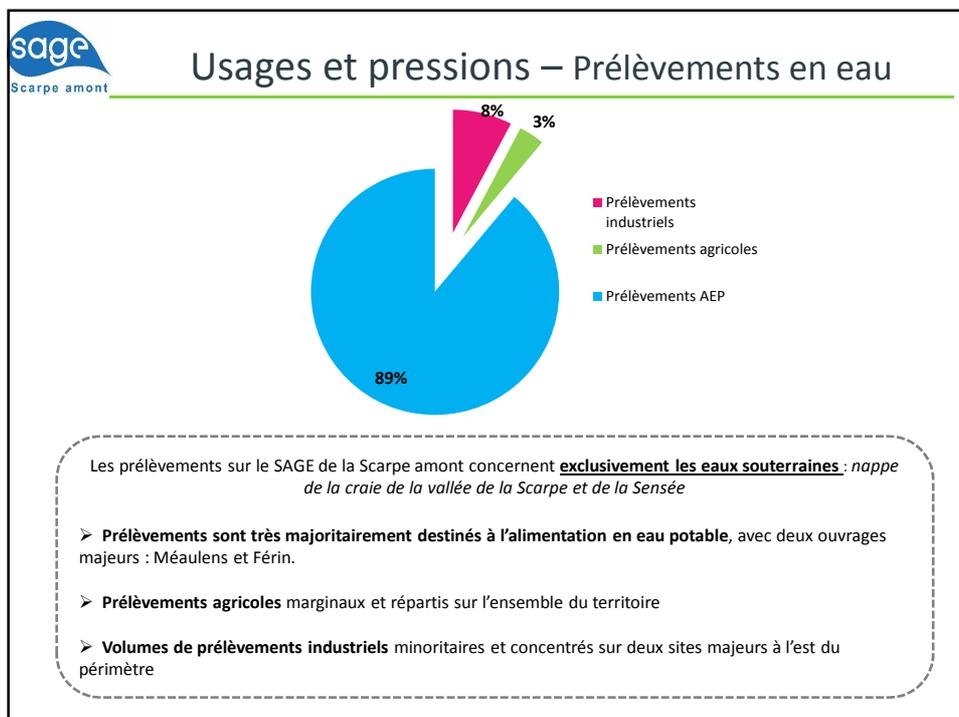
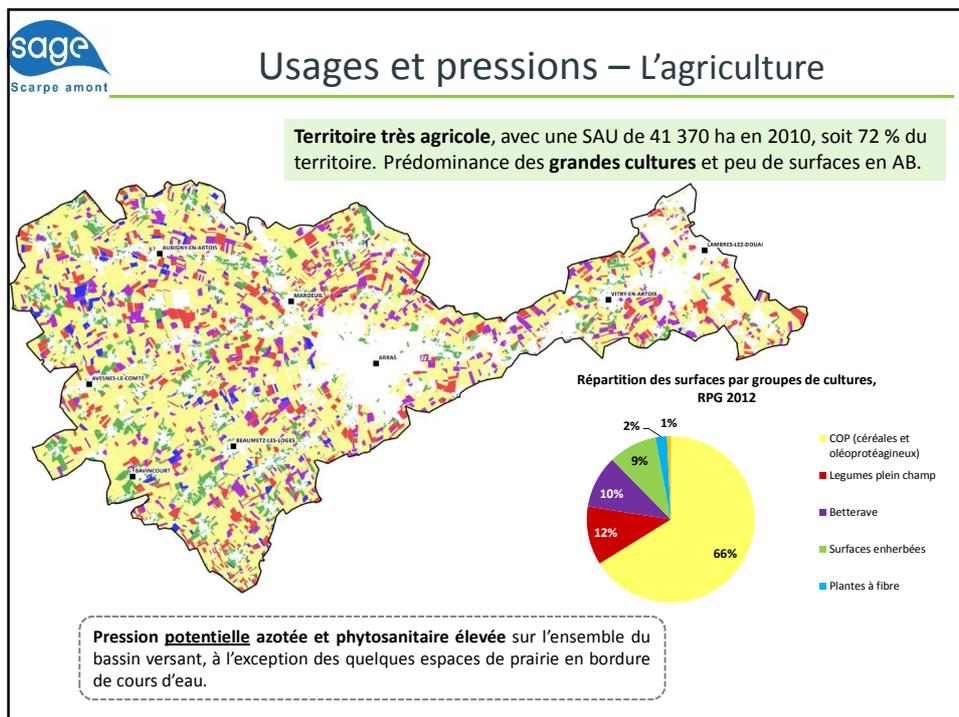
C'est là encore la faible **dynamique du cours d'eau** qui est en cause, étant favorable à la fixation et à la croissance des herbiers.

Aussi, la **présence de grandes quantités de sédiments** (et donc de matières nutritives) soutient le développement macrophytique.

Sédimentation et prolifération macrophyte sont donc liées.







 **Usages et pressions – Autres usages**

Les usages récréatifs

- Base de loisirs de Saint-Laurent-Blangy, complexe d'eau vive
- Canoë sportif et loisirs (à partir de Saint-Laurent-Blangy)
- Chemins de randonnée le long de la Scarpe
- Quelques espaces naturels en lien avec l'eau (marais de Fampoux, lac Bleu...)

La navigation	La pêche	La chasse
<p>Voie de navigation « décentralisable » du fait de l'arrêt de la navigation commerciale.</p> <p>Navigation de plaisance peu développée : 35 bateaux en 2015</p>	<p>7 AAPPMA et des amicales de pêcheurs.</p> <p>Parcours en cours d'eau de catégorie 1 et 2 et sur les étangs.</p> <p>La pisciculture</p> <p>Deux établissements sur le Gy et la Scarpe rivière</p>	<p>Chasse au gibier d'eau dans les zones humides du territoire, plusieurs marais recensés à cet usage</p>

 **Risques liés à l'eau – Inondation**

Inondations par remontées de nappe

Conclusions de l'étude menée par la DDTM en 2014 :

- **Nappe de la craie quasi-affleurante** sur la large majorité du territoire et **nombreuses sources** en amont,
- Secteurs les plus vulnérables: vallées de la Scarpe, du Gy et du Crinchon et Scarpe canalisée,
- Phénomènes de remontées **liés aux épisodes de pluviométrie importante**,
- Remontées **peu fréquentes, avec des dégâts matériels généralement limités**.

Cela n'a pas justifié l'engagement d'un PPRI sur le territoire concerné.

Inondations fluviales

- Pas de risque récurrent d'inondation fluviale sur le périmètre et aucun PPRI prescrit. Problématique qui se pose plus **en termes de protection de l'aval (Douai)**, dans une logique de **solidarité amont/aval**.
- Etude menée en 2014, sur la faisabilité de la baisse du niveau du canal Scarpe amont en prévention des inondations sur Douai. Conclusions :
 - Les crues ont principalement lieu **en été suite à des orages violents** (période de retour 30 ans), lorsque la prolifération d'algues ré-hausse la ligne d'eau.
 - L'option d'abaissement préventif du niveau du canal **a été écartée**, ainsi que celle de transfert d'eau vers le bassin de la Sensée

Risques liés à l'eau – Erosion

Problématique marquée d'érosion **sur l'amont du bassin de la Scarpe**, avec des phénomènes parfois violents sous forme de coulées boueuses.

Différents facteurs sont en cause :

- de **sols limoneux fragiles** sur de petits plateaux
- de **précipitations importantes soit en durée** (hiver) **soit en intensité** (orages de printemps)
- de **nombreuses vallées sèches qui concentrent les ruissellements**
- des **pententes importantes qui accélèrent les écoulements**



Un programme de lutte contre l'érosion est en place sur les secteurs de l'Atrébatie et des Deux Sources, en collaboration avec la Chambre d'agriculture et le Conseil Départemental.

L'objectif est de mettre en place des aménagements parcelaires limitant le ruissellement et l'érosion (fascines, haies).

108 opérations ont été mises en places sur le territoire du SAGE.

Merci pour votre attention

Prévention des inondations : lancement d'une étude hydraulique et sédimentaire pré-GEMAPI

35

Enjeux

- préparation à la mise en place de la compétence GEMAPI, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, en 2018
- enjeu pré-opérationnel dans le cadre de la prévention des inondations et de la solidarité amont-aval entre les bassins versants de la Scarpe amont, de la Scarpe aval et de la Sensée
- amélioration de la connaissance en termes de dynamique sédimentaire du bassin versant

36

Objectifs

- Identifier clairement les dysfonctionnements hydrauliques du bassin versant (débordement de cours d'eau, ruissellement, débordement de réseaux, remontée de nappe, etc.) selon des conditions climatiques et de saturation du sol variées
- Caractériser le comportement des cours d'eau sur le bassin versant de la Scarpe amont pour des pluies de référence de 10, 20, 50 et 100 ans, en tenant compte des aléas précités
- Evaluer l'impact des inondations sur l'urbanisation : identification des zones à protéger
- Dresser un état des lieux technique et financier préalable à l'exercice de la compétence GEMAPI
- Définir des scénarios d'aménagement jouant par exemple sur l'occupation du sol, les techniques urbaines ou l'aménagement des bassins versants et du lit majeur visant à réduire l'aléa dans les zones les plus vulnérables, dans une logique de solidarité amont-aval

37

Objectifs

- Evaluer l'impact de la sédimentation sur l'accroissement du risque d'inondation
- Caractériser les sédiments transitant dans le cours d'eau et s'accumulant dans le canal (en quantité et en qualité)
- Identifier et hiérarchiser les sous-bassins versants urbains et ruraux producteurs
- Elaborer une stratégie de gestion du transit sédimentaire à l'échelle du SAGE
- Proposer des solutions curatives et préventives pour gérer le transit sédimentaire à l'échelle du cours d'eau et du bassin versant

38

Volet hydraulique

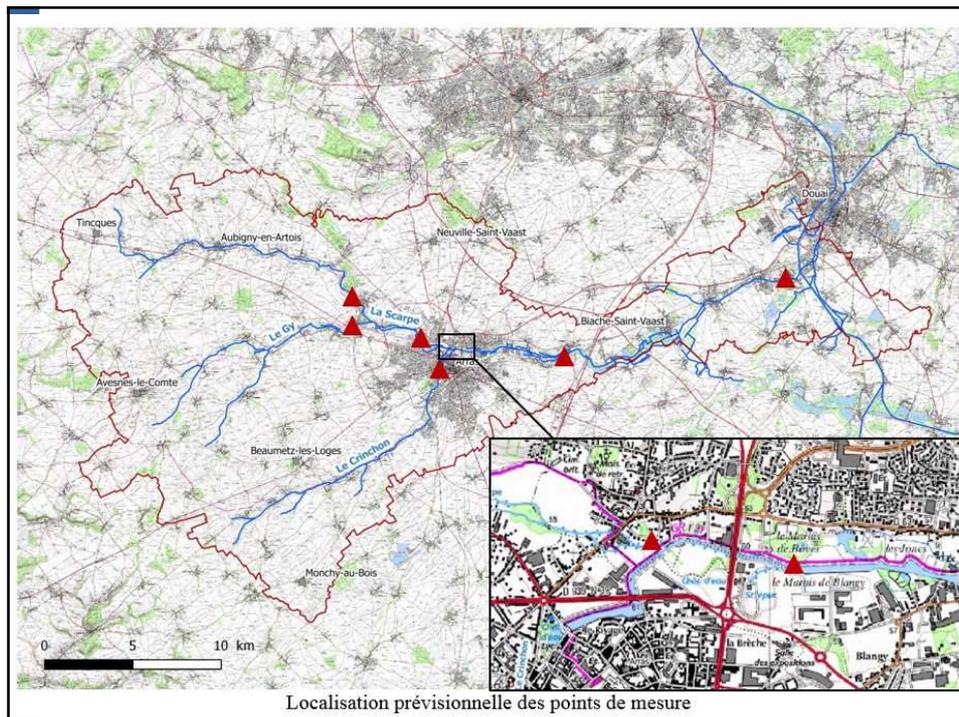
- modélisation du fonctionnement hydraulique du cours d'eau
- état des lieux pré-GEMAPI
 - inventaire de l'existant
 - propositions éventuelles de nouveaux ouvrages, besoins techniques, financiers et réglementaires
 - une évaluation financière, dans le but de dimensionner l'enveloppe budgétaire nécessaire à la mise en œuvre de la GEMAPI
- programme d'aménagement
- analyse urbanistique
- évolution du risque d'inondation en fonction de la sédimentation

39

Volet sédimentaire

- campagne de mesures par sous-bassin
- modélisation du fonctionnement sédimentaire
- stratégie et programme de gestion du transport sédimentaire

40



Calendrier

- 21 septembre 2016 : présentation en CLE
- 1 – 15 octobre 2016 : finalisation du cahier des charges
- 15 – 30 octobre 2016 : recueil des avis DREAL, DDTM, Région, Agence de l'Eau, EPCI
- 1 – 15 novembre 2016 : consolidation du cahier des charges
- Fin novembre : transmission au service Marchés

Adoption des contributions annuelles des EPCI

43

Contributions annuelles

EPCI	Nb d'habitants dans le périmètre du SAGE	Contribution annuelle en € NET
Communauté d'agglomération du Douaisis	18 636	9 318,00 €
Communauté de Communes de l'Atrébatie	11 159	5 579,50 €
Communauté de Communes La porte des vallées	10 880	5 440,00 €
Communauté de Communes Osartis-Marquion	20 135	10 067,50 €
Communauté urbaine d'Arras	97 114	48 557,00 €

44

Budget	2013		2014		2015	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Postes financés par les EPCI						
Salaires						
Animateur (1 ETP, réel)	35 868,50	0,00	33 047,16	23 520,00	24 456,95	17 207,32
Etudes						
Etat des lieux	0,00	0,00	104 637,12	0,00	0,00	0,00
Communication						
Lettre d'info	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contribution des EPCI						
Communauté d'agglomération du Douaisis		9 339,50		9 339,50		9 339,50
Communauté de Communes de Flézelles		5 522,00		5 522,00		5 522,00
Communauté de Communes La Porte des Vallées		5 535,50		5 535,50		5 535,50
Communauté de Communes Oudric-Mangon		9 771,50		9 771,50		9 771,50
Communauté urbaine d'Arras		48 386,00		48 386,00		48 386,00
sous-total	0,00	78 564,50	0,00	78 564,50	0,00	78 564,50
TOTAL EPCI	35 868,50	78 564,50	137 684,28	102 074,50	24 456,95	95 761,82
Excédent ou déficit annuel	42 685,58		-35 609,78		71 304,67	
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 [1]	42 685,58		7 676,80		78 380,67	
Postes financés par la CUA, structure porteuse						
Salaires						
Secrétaire (0,5 ETP, estim)	8 000,00		8 000,00		8 000,00	
Directeur (0,1 ETP, estim)	3 700,00		4 300,00		4 700,00	
sous-total	11 700,00	0,00	12 300,00	0,00	12 700,00	0,00
Fonctionnement						
Matériel informatique (réel)	2 623,10		0,00		0,00	
Matériel (réel)	1 418,84		0,00		0,00	
Frais de mission (réel)	381,15		533,39		32,10	
Gaz (réel)	85,22		37,84		24,06	
Electricité (réel)	244,19		200,35		107,50	
Téléphone (réel)	105,14		36,67		23,34	
Eau (réel)			2,27		1,44	
Fournitures (forfait à compter de 2014)	500,00		55,00		55,00	
Reprographie (estim)	1 000,00		1 000,00		1 500,00	
Véhicule Carburant (estim sur frais réel garage 2012)	1 200,00		1 224,48		1 248,48	
Véhicule Entretien (estim sur frais réel garage 2012)	600,00		612,00		624,24	
Bus (réel)			320,00		235,00	
Toute Commission (salle et repas)			1 343,60		2 214,78	
sous-total	8 157,64	0,00	4 621,52	3 500,00	5 214,78	1 001,96
TOTAL Structure porteuse	19 857,64	0,00	16 321,52	3 500,00	17 914,78	573,22
Excédent ou déficit annuel	-19 857,64		-12 621,52		-17 341,58	
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 [2]	-19 857,64		-32 679,16		-60 029,72	
Au global pour la Commission Locale de l'Eau						
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 [1+2]	22 827,94	0,00	-25 603,36	0,00	28 339,95	0,00
Contribution de la CUA en tant qu'EPCI	48 386,00	0,00	48 386,00	0,00	48 386,00	0,00
Excédent ou déficit annuel	-48 386,00		-48 386,00		-48 386,00	
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013	-48 386,00		-96 772,00		-145 158,00	

Budget	Prévisions 2016		Prévisions 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Postes financés par les EPCI				
Salaires				
Animateur (1 ETP)	45 000,00	0,00	45 000,00	0,00
Etudes				
Scénarios et stratégie Etude hydrologique et sédimentaire pré-CEMAPI	0,00	13 367,50	100 000,00	35 646,50
Communication				
Lettre d'info	840,00	0,00	840,00	0,00
Contribution des EPCI				
Communauté d'agglomération du Douaisis		9 318,00		9 318,00
Communauté de Communes de Flézelles		5 579,50		5 579,50
Communauté de Communes La Porte des Vallées		5 440,00		5 440,00
Communauté de Communes Oudric-Mangon		10 067,50		10 067,50
Communauté urbaine d'Arras		48 557,00		48 557,00
sous-total	0,00	78 962,00	0,00	78 962,00
TOTAL EPCI	45 840,00	115 846,50	45 840,00	157 248,50
Excédent ou déficit annuel	89 909,50		-180 691,50	
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 [1]	146 296,17		-46 403,33	
Postes financés par la CUA, structure porteuse				
Salaires				
Secrétaire (0,2 ETP)	3 500,00		3 500,00	
Directeur (0,2 ETP)	9 400,00		9 400,00	
sous-total	12 900,00	0,00	12 900,00	0,00
Fonctionnement				
Matériel informatique	0,00		0,00	
Matériel	0,00		0,00	
Frais de mission	470,00		470,00	
Gaz	42,11		42,11	
Electricité	322,84		322,84	
Téléphone	40,81		40,81	
Eau	2,52		2,52	
Fournitures	55,00		55,00	
Reprographie	2 000,00		2 000,00	
Véhicule Carburant	1 273,45		1 273,45	
Véhicule Entretien	636,72		636,72	
Bus	450,00		450,00	
Toute Commission (salle et repas)				
sous-total	5 193,35	2 900,00	5 193,35	2 625,00
TOTAL Structure porteuse	18 093,35	2 900,00	18 093,35	2 625,00
Excédent ou déficit annuel	-15 193,35		-15 498,35	
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 [2]	-45 214,28		-60 992,81	
Au global pour la Commission Locale de l'Eau				
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 [1+2]	83 075,91	0,00	-121 684,14	0,00
Contribution de la CUA en tant qu'EPCI	48 557,00	0,00	48 557,00	0,00
Excédent ou déficit annuel	-48 557,00		-48 557,00	
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013	-193 715,00		-387 430,00	

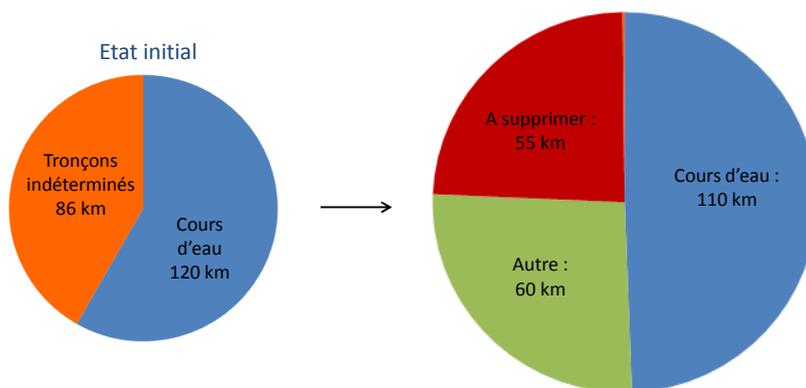
Point d'étape sur la cartographie des cours d'eau

Démarche

- Cartographie des cours d'eau soumis à la Police de l'eau
- Basée sur les critères de la jurisprudence du 21 octobre 2011
- Commande de la DDTM du Pas-de-Calais aux SAGE
- Vérification des critères sur le terrain par un stagiaire de juin à août

47

Résultats



48

Résultats

